Je participe, nous décidons !

CONSEIL de QUARTIER

Gabriel Péri

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

mardi 4 novembre 2014

à 20 h 30

ancien collège Pierre Curie

25 rue Jean Louis

Contact : Service des antennes de quartiers
62 rue Charles-Frérot Gentilly
tél. 01 47 40 58 23

Gentilly
ville-gentilly.fr

RENOUVELLEMENT
MODE D'EMPLOI

Quelle est la composition d'un Conseil de quartier ?
Il doit être composé d'au moins dix membres, désignés pour une période de deux ans.
Dans le respect de la Charte adoptée en 2009, il doit être représentatif de la diversité sociale du territoire (lieux d'habitation, tranches d'âge) et s'assurer de la participation d'acteurs issus de différents milieux (éducatif, associatif, économique…).

Comment se déroule le renouvellement des Conseils de quartier ?
Ils sont renouvelés lors d'une assemblée générale à laquelle tous les habitants sont invités à participer.
Cette assemblée est introduite par un élu référent, nommé par la Maire, qui est l'interlocuteur politique chargé de veiller au bon fonctionnement du Conseil de quartier.

Comment fonctionne un Conseil de quartier ?
Ses prérogatives et responsabilités sont nombreuses. Pour favoriser la concertation, il a un rôle d'animateur dans la vie de quartier et propose des projets conduits conjointement avec la Municipalité. Il est obligatoirement consulté pour avis avant que le Conseil municipal délibère sur le budget, les opérations d'aménagement et les dossiers d'intérêt général.

Rattaché au service municipal des antennes de quartier, l'agent de développement social est le relais entre le Conseil de quartier et l'administration communale.

Vous souhaitez être acteur de la vie de votre quartier et de votre ville ?

Rejoignez le Conseil de quartier Gabriel Péri

mardi 4 novembre à 20 h 30
ancien collège Pierre Curie, 25 rue Jean Louis

ORDRE DU JOUR

▶ **Bilan 2012-2014**

Quelques réalisations de votre Conseil de quartier dans cette période :

- participation active à la fête du quartier,
- concertation autour du Plan Local de Circulation / Stationnement,
- participation à une réunion de présentation du projet d'aménagement limitrophe au quartier sur la commune d'Arcueil,
- participation à la rencontre entre les sept conseils de quartiers,
- participation au temps d'échanges pédagogiques sur le budget de la ville.

▶ **Désignation des nouveaux conseillers**

Le quartier Gabriel Péri

- rue du Bel Écu
- rue Gabriel Péri (du 106 au 162)
- allée des Grandes Maisons
- rue Jean Louis
- rue Julien Bonnot
- rue Labourse
- rue du Parc
- place du Soleil Levant
- rue du Soleil Levant